

*(Séance du mardi 29 janvier 2008)*

**Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Mme Anne Papilloud, nouvelle députée**

**M. Jacques Perrin, rapporteur :** — Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance par voie de circulation des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire. Conformément à l'article 64, alinéa 2, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, le Conseil d'Etat a transmis au Bureau du Grand Conseil l'extrait du procès-verbal du bureau électoral de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne Ville, déclarant élue au Grand Conseil, selon les articles 66 et 67 de la loi précitée, Mme Anne Papilloud, née le 10 juin 1963, originaire de Conthey et Vétroz en Valais, secrétaire syndicale de profession, domiciliée aux Jardins de Prélaz 14 à 1004 Lausanne qui remplace au sein du groupe A Gauche toute ! M. Marc Vuilleumier, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3, de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau composé de Mmes et MM. Anne Baehler Bech, présidente, votre serviteur, premier vice-président, Laurent Chappuis, deuxième vice-président, Verena Berseth Haged, Jérôme Christen, Nicole Jufer Tissot et Claudine Wyssa, membres, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

La discussion n'est pas utilisée.

**Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.**

Mme Anne Papilloud est introduite dans la salle et prête le serment selon le cérémonial d'usage (*L'assemblée, de même que le public de la tribune, se lève.*)

**La présidente :** — Permettez-moi, au nom de tous vos collègues ici présents, de vous souhaiter une très cordiale bienvenue au sein de ce parlement. J'espère que vous trouverez plaisir et intérêt à l'exercice de cette charge ô combien